



Depassement decouvert banque autorisée

Par **eric**, le **21/02/2010** à **06:53**

Bonjour,rnrnVous remerciant d'avance de vos conseils.rnJe possede un compte courant avec carte bleue è retrait immédiat. Je devais avoir une rentrée d'argent importante d'un client qui me devait la somme de 9.300 €. J'avais droit à un découvert de 900 € sur mon compte. J'ai donc fait des dépenses avec ma carte . 7.000 € -900 € autorisé donc 6.100 € non autorisé. Normalement, la carte bleue bloque lorsque je dépasse la somme autorisée mais la les paiements avec ma carte passaient tres bien donc je croyais que mon compte etait crediteur .rnmal m'en a pris car malheureusement mon client ne m'a toujours pas payé et je suis donc en depassement. J'ai peur de ne pouvoir encasser la somme due car je m'aperçois maintenant que ce client est très difficile et que ce n'est pas la premiere fois qu'il fait cela avec d'autres personnes, le recours risque d'etre difficile. rnet en attendant je suis a decouvert et je reproche a la banque d'avoir laissé filérnmon decouvert alors que avant elle bloquait tousrnrnje suis en decouvert depuis le 01/09/2009 (6 mois)sans augmentation d'agiosrnni courrier de rappelrnrnMa question est :rnlà banque avait-elle le droit de me laisser m'endetter de 6.100 € et suis-je obligé de la rembourser ?rnrnJe ne travaille plus et n'ai plus aucune rentrée d'argent actuellement.rnMerci d'avance pour votre réponse.
rnCordialement,rnrnEric.rnPS:je suis désespéré

Par **chris_idv**, le **10/03/2010** à **15:19**

Bonjour,rnrnQue stipulent les conditions d'utilisation de votre carte bleue en terme de retrait (distributeur de billets) et de paiement (achats chez les commerçants) ?rnrnQuelle type de carte bleue avez vous ?rnJe pose cette question car les cartes "Electron" par exemple interrogent systématiquement le solde du compte avant d'autoriser une opération bancaire.rnrnCordialement,